



Fiche de données de sécurité

Conforme aux Règlements CE n° 1907/2006 – REACH et CE 1272/2008 - CLP

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance

Nom commercial :

**COLMAT A60 ; A63 ; A65 ; A67 - COLMAT AS50 ; AS60
- EMUNED 60 ; 65 - EMUCLEAN - EMUCLEAN BF**

Type et utilisation du produit :

Émulsion de bitume pour la construction, la réparation et l'entretien des routes.

Identification de la société :

EMUBEL S.A.

Parc Industriel des Hauts Sarts,
Rue de Hermée, 266
B-4040 HERSTAL

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pendant les heures normales d'ouverture :

Tél : +32 (0)4 248 13 82 - Fax : +32 (0)4 248 22 50

Organisme consultatif officiel

Centre antipoison belge :

Tél : +32 (0)70 245 245

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE)

n° 1272/2008 :

Non classé

Classification selon les directives

67/548/CE et 1999/45 CE :

Non classé

Élément d'étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Non classé

Autres Dangers

Dangers physiques /chimique :

Chauffé à plus de 100°C, le produit peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer de la toux et une sensation de perte d'haleine.

Dangers sur la santé :

Le contact prolongé avec le produit peut provoquer des rougeurs.

Dangers pour l'environnement :

Pas de danger significatif.

Dangers liés à l'utilisation :

Le mélange avec une solution basique provoque la séparation instantanée des phases par rupture de l'émulsion.

3. Composition/informations sur les composants

Cette substance contient notamment les composants suivant :

Composant	N° EINECS	N° CAS	Concentration (%)
Bitume	232-490-9	8052-42-4	48 à 69

Substances dangereuses pour la santé : Pas de substances dangereuses.

4. Premiers secours

Voies d'exposition

- Inhalation : En cas de malaise dû à une exposition importante aux vapeurs, amener immédiatement la victime à l'air libre. Demander un avis médical.
- Contact avec la peau : **Lors d'exposition à des projections du produit chaud, refroidir immédiatement les parties brûlées à l'aide d'eau froide, par immersion ou aspersion. Ne pas enlever la couche adhérent à la peau, la chair atteinte risquant d'être arrachée ; généralement le produit se détache de lui-même après quelques jours. Lors de contacts avec le produit à température ambiante, enlever les traces avec un produit non solvant comme l'huile végétale, puis laver à l'eau et au savon.**
- Contact avec les yeux : Lavage immédiat et abondant à l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir, ne rien donner à manger, maintenir au calme, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Appropriés : Mousse, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone.
- Déconseillés : Eau en jet bâton.

Produits de la combustion : Le produit est absolument ininflammable. En cas d'incendie sur le site, refroidir le stock d'émulsions afin d'éviter l'ébullition, et les débordements dus à la formation de mousse qui pourrait en résulter.

Protection des intervenants : Appareil respiratoire autonome, vêtements et lunettes de protection.

Autres conseils : Par surchauffe, le produit entre en ébullition et engendre de violentes éruptions avec projections de matières.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Voir aussi chapitres 8 et 13

Mesures après fuite/épandage : Supprimer les fuites. Empêcher l'écoulement du produit par une barrière de sable ou de terre. Récupérer, après rupture, dans un récipient approprié, portant une indication claire en vue de la récupération ou de l'élimination conforme aux réglementations.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter le contact avec le produit, ainsi que l'inhalation des vapeurs.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

Stockage : Ne pas exposer au gel. Pour la qualité de ce produit, il est conseillé d'éviter le stockage prolongé. Si toutefois un stockage prolongé est nécessaire, une agitation modérée favorisera la conservation de l'émulsion.
Eviter le stockage auprès d'agents oxydants forts. Le sulfure d'hydrogène peut s'accumuler dans l'espace libre des réservoirs de stockage et atteindre des concentrations potentiellement dangereuses. Pour cette raison, il convient de s'assurer de l'absence de sulfure d'hydrogène avant de pénétrer dans un enceinte close contenant ou ayant contenu le produit.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Valeurs limites

d'exposition DNEL :

Bitume : Travailleurs : 2,9 mg/m³/8h (aérosol - inhalation)
Consommateurs : 0,6 mg/m³/24h (aérosol - inhalation)

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Protection respiratoire : En cas de risque d'inhalation du produit pulvérisé, le port d'un masque filtrant est nécessaire.

Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas d'éventuelles projections, un écran facial est nécessaire.

Protection de la peau : En cas de projections éventuelles, un casque avec protection de la nuque et visière faciale.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à 20°C :	Liquide
Couleur :	Brun-noir
Odeur :	Odeur de savon industriel
pH :	Entre 2 et 6
Point d'ébullition :	~ 100 °C
Zone de fusion à 1013 hPa :	< 0 °C
Point d'éclair (ISO 2592) :	> 100 °C
Température d'auto-inflammation :	Données non disponibles
Propriétés explosives :	Données non disponibles
Propriétés comburantes :	Données non disponibles
Pression de vapeurs à 20 °C :	< 7 hPa (DIN 51754)
Densité relative à 25 °C :	1,010 à 1,020
Solubilité dans des solvants :	Forte dans les solvants organiques
Hydrosolubilité :	Forte jusqu'à rupture de l'émulsion
Coefficient de partage n-octanol/eau :	> 1 (solution aqueuse)
Viscosité à 60 °C :	< 100 mPa.s.
Densité de vapeur :	> 6 (vapeur d'eau)
Taux d'évaporation :	Variable (solution aqueuse)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
Conditions à éviter :	Pour éviter la rupture, il est conseillé de ne pas : <ul style="list-style-type: none">- exposer au gel ;- chauffer au-delà de 90°C et provoquer l'évaporation de la phase aqueuse ;- mettre le produit en contact avec des produits basiques ;- stocker de façon prolongée sans brassage.
Matières à éviter :	Le mélange avec une solution basique provoque la séparation instantanée des phases par rupture de l'émulsion.
Produits de décomposition dangereux :	Aucune à température ambiante, la décomposition thermique du produit donne naissance à des produits toxiques tels que : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, cétones, hydrocarbures aromatiques polycycliques, sulfure d'hydrogène.

11. Informations toxicologiques

Généralités :	Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour cette substance. L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Symptômes liés à l'utilisation	
Inhalation :	Une irritation des voies respiratoires peut survenir en cas d'inhalation prolongée de vapeurs. Peut être mortel en cas de pénétrations répétées dans les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé provoque des rougeurs sur la peau.
Contact avec les yeux :	Les vapeurs peuvent être légèrement irritantes.
Ingestion :	Peu provoquer des brûlures.
Toxicité chronique ou à long terme :	Les bitumes ne présentent pas de danger chronique à température ambiante. Bien qu'ils contiennent de très faibles teneurs en composés polycycliques aromatiques (CPA) en phase non diluée, ces CPA sont considérés comme non bio-actifs. Toutefois, si ce bitume est mis en solution et peut être facilement mis en œuvre (basse viscosité) ces CPA peuvent être actifs. Bien que la présence de CPA soit connue, il n'y a pas d'évidence que l'exposition à des bitumes non dilués et à leurs fumées puisse être toxique. Toutefois il est recommandé d'éviter toute exposition non nécessaire.

12. Informations écologiques

Informations sur les effets écologiques :	Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.
Mobilité	
Air :	A moins de 100 °C, seule, l'eau contenue dans le produit peut s'évaporer.
Sol :	La phase aqueuse pénètre facilement dans le sol après rupture.
Eau :	Le produit est dangereux pour la vie aquatique ; une forte dilution provoque la rupture, la rupture provoque l'engluement des organismes aquatiques
Persistance et dégradabilité :	Persistant dans l'environnement.
Biodégradabilité :	Non biodégradable.
Potentiel de bio-accumulation :	Données non disponibles.
Autres effets néfastes :	Données non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets et emballages : Se conformer à la réglementation en vigueur.
Par enlèvement agréé.
Comme résidus destinés à la réutilisation.
Ne pas disperser dans l'environnement.

14. Informations relatives au transport

Route/Rail (ADR/RID) : Non classé.
Pas de restriction pour le transport.

15. Informations réglementaires

Directives et Règlements UE applicables :

Règlement (CE) n° 1272/2008 consolidé du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi et constitue notre meilleure connaissance actuelle en la matière. Elles ne prétendent pas être exhaustives.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur lors de la manutention, du stockage et de la mise en œuvre du produit, de se référer aux textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur concernant la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement.